

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE de MARCHES

DOSSIER : N° DP 026 173 24 00012

Déposé le : 21/03/2024

Dépôt affiché le : 02/04/2024

Demandeur : ISOWATT

Nature des travaux: INSTALLATION DE
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES EN TOITURE

Sur un terrain sis à : AVENUE DES MONTS DU
MATIN à MARCHES (26300)

Référence(s) cadastrale(s) : 26173 ZM 152

ARRÊTÉ 2024-021
d'opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de MARCHES

Le Maire de la Commune de MARCHES

VU la déclaration préalable présentée le 21/03/2024 par ISOWATT demeurant 22 CHEMIN DU TRONCHON 69570 DARDILLY ;

VU l'objet de la déclaration :

- pour INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES EN TOITURE ;
- sur un terrain situé : AVENUE DES MONTS DU MATIN à MARCHES (26300)

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

Vu le PLU approuvé le 28/01/2013 et modifié le 28/10/2019 et le 18/06/2020 ;

Considérant que le bâtiment, objet de la présente demande de pose de panneaux photovoltaïques, a fait l'objet d'un permis de construire N° PC0261732300003 accordé le 8/08/2023, pour lequel aucune DOC ou DAACT n'a encore été déposée,

Considérant donc que le bâtiment n'a pas d'existence réelle pour l'instant,

Considérant qu'il convient de déposer une demande de permis de construire modificatif,

ARRÊTE

Il est fait opposition à la déclaration préalable en raison des considérations visées ci-dessus.

Vous ne pouvez donc pas entreprendre vos travaux.

A MARCHES, le 04/04/2024

Le Maire, Philippe HOURDOU



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr